
DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 5 février 2021

Conférence de presse de rentrée

ACTION LOGEMENT MOBILISÉ

POUR LA REPRISE

Répondre à la crise

Engagés, responsables, exemplaires : les Partenaires sociaux du groupe Action Logement ont décidé de se mobiliser, pour prendre en compte les conséquences sociales et économiques de la crise de la Covid.

Partageant une vision commune, ils considèrent que le logement est un levier essentiel à la reprise économique : il constitue un secteur d'activité central, non délocalisable, réparti sur l'ensemble du territoire et déterminant pour l'emploi.

En parallèle, au nom de l'utilité sociale qui constitue la raison d'être du Groupe, Action Logement a la conviction qu'un accompagnement social fort auprès des salariés directement fragilisés par la crise est indispensable.

Dans cette optique, le Groupe paritaire a décidé de redéployer ses moyens et d'ajuster ses dispositifs pour apporter une réponse efficace et opérationnelle aux priorités nouvelles révélées par la crise. Le groupe Action Logement présente ici son engagement pour la relance.

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe

Philippe Lengrand, Vice-président d'Action Logement Groupe

Nadia Bouyer, Directrice générale d'Action Logement Groupe

1.

2020, une année particulière, des engagements tenus

→ Pour comprendre

Dès l'instauration du confinement en mars 2020, les Partenaires sociaux ont saisi l'ampleur des bouleversements produits par la crise de la Covid. Tout en élaborant des réponses d'urgence, ils ont poursuivi leur mobilisation pour être au rendez-vous des engagements pris dans leur cœur de métier : faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi.

Des réponses à l'urgence

■ Soutien au secteur de la construction

- Paiement accéléré des fournisseurs de l'ensemble du Groupe pour soutenir les PME.
- Mobilisation, avec de nouveaux prêts ou des prêts négociés, pour la reprise des chantiers interrompus et contraints à de nouvelles charges du fait des mesures sanitaires.

■ Aide exceptionnelle pour les salariés

- Dès le 1er juillet, versement d'une aide de 150 euros par mois pour contribuer au paiement des loyers et des prêts immobiliers des salariés, propriétaires ou locataires, dont les revenus ont baissé du fait de la crise.
- Plus de 100 000 bénéficiaires au 31 janvier 2021.

■ Maintien des activités de services et du lien social avec les locataires

- La délivrance des aides financières et des services d'accompagnement s'est poursuivie, avec une priorité donnée aux salariés en difficulté.
- Le lien social de proximité avec les locataires, notamment avec les plus fragilisés, a été renforcé grâce aux équipes de terrain des ESH.

■ Soutien au personnel soignant

- Mise à disposition par les filiales immobilières du Groupe, de plus de 600 logements vacants pour les personnels intervenant dans les EHPAD.

Construction

Objectifs atteints pour les filiales immobilières du Groupe

- **Mises en chantier**
 - 35 000 logements sur l'ensemble des territoires (+15 % par rapport à 2019).
- **Agréments**
 - Près de 42 000 agréments obtenus pour la construction de logements sociaux et intermédiaires (36 000 pour les ESH et 6 000 pour les 5 filiales de logements Intermédiaires, in'li).
Action Logement a obtenu 34 % des agréments délivrés pour le logement social.
 - Des objectifs atteints pour nos filiales immobilières, y compris en zones tendues.
- **Mise en œuvre de nouveaux dispositifs**
 - Enéal, une foncière médico-sociale pour renouveler une offre d'hébergement de qualité pour les personnes âgées dépendantes aux revenus modestes.
 - La Foncière de Transformation Immobilière, pour accélérer la dynamique de transformation de locaux d'activité vacants en logements : 31 opérations en cours pour une offre nouvelle de 2 700 logements.
- **Développement de l'accession sociale**
 - Près de 3 000 contrats de réservation pour des logements neufs en accession abordable.



Mise en chantier - Seqens :
Éco-quartier Victor Hugo
Bagneux (92)

Soutien aux bailleurs

- 65% des logements financés dans des régions tendues.
- 6 financements sur 10 sont destinés à des opérateurs du logement social hors Groupe (OPH, SEM, Coop...).
- Plus de 2 milliards d'euros versés au secteur de la construction de logement social sous forme de subventions, de fonds propres et de prêts.

Logement intermédiaire

- 242 millions d'euros pour financer 4 500 logements dans les zones tendues.

Outre-mer

- 350 millions d'euros engagés pour financer 10 000 logements dans cinq territoires ultra-marins.



Outre-mer - SHLMR :
La Résidence Le Grand Pourpier, à Saint-Paul de la Réunion ©David Dijoux

Accompagnement

- **Visale**
 - 380 000 garanties locatives délivrées.
- **Aide Performance énergétique**
 - 60 000 dossiers déposés par des propriétaires occupants ou bailleurs aux revenus modestes pour obtenir une aide de 15 000 à 20 000 euros destinée à procéder à des travaux de rénovation thermique.
- **Aide mobilité**
 - 50 000 personnes ont bénéficié d'une aide de 1 000 euros pour rapprocher leur lieu de travail de leur domicile.
- **Aide adaptation des logements au vieillissement**
 - 25 000 seniors ont bénéficié d'une aide d'un montant maximum de 5 000 euros pour procéder à des travaux de transformation de leurs sanitaires.

Territoires

- **Action Cœur de Ville**
 - 550 millions d'euros engagés pour développer des projets dans le cadre d'Action Cœur de Ville et lutter contre la fracture territoriale.
 - Soit 7 000 logements dans 180 villes.
- **Habitat indigne**
 - Un engagement pour financer, selon les cas, la restructuration ou la démolition-reconstruction de plus de 40 immeubles.
- **Démolition de logements sociaux**
 - Près de 25 000 logements vacants en cours de démolition, contrebalancés par la production de 8 000 logements nouveaux abordables et adaptés aux besoins.
- **Opérateur National de Vente (ONV)**
 - Plus de 3 000 logements acquis par l'ONV, opérateur de vente de logement social.



Réhabilitation - Action Cœur de Ville :
Beauvais (60)

2.

En 2021, intensifier les actions au service de la reprise

→ Pour comprendre

Pour répondre aux problématiques d'accès et de maintien dans le logement amplifiées par la crise sanitaire, les dispositifs d'Action Logement sont redéployés au regard des priorités économiques et sociales. Le Groupe intensifie ses actions au bénéfice du lien emploi-logement.

1 AXE 1 - Favoriser l'accèsion à la propriété

Objectif :

Donner aux salariés aux revenus modestes la possibilité d'acquérir un logement et favoriser ainsi la diversité des statuts résidentiels et donc la mixité sociale.

Dispositif :

Une aide de 10 000 euros destinée aux ménages primo-accédants désireux d'acquérir un logement neuf à prix maîtrisé (PSLA, Bail réel solidaire...). Cette aide peut être complétée par d'autres dispositifs comme le Prêt à Taux Zéro ou le prêt à l'accèsion d'Action Logement.

→ Réponse aux nouveaux besoins :

Cette nouvelle aide pourra permettre à près de 20 000 ménages primo-accédants sous plafond de ressources d'acquérir un logement neuf.

2 AXE 2 - Plus de logements abordables construits, plus de mixité sociale

Objectif :

Soutenir l'objectif national d'une offre nouvelle de **250 000 logements** en deux ans en finançant des logements sociaux abordables, au plus près des bassins d'emploi, en particulier pour les jeunes actifs et les travailleurs-clés, et interventions accrues dans les quartiers prioritaires de la ville pour favoriser la mixité sociale.

Dispositif :

Mobiliser **1,17 milliard d'euros de nouveaux financements** pour l'ensemble des acteurs du logement social, sous forme de **prêts ou de subventions** pour construire et réhabiliter.

→ Réponse aux nouveaux besoins :

- Pour financer des logements sociaux, **250 millions d'euros** de prêts et **450 millions d'euros** en subventions en deux ans, délivrés aux opérateurs.
- Pour financer **14 000** places en résidences collectives ou logements destinés à de jeunes actifs et étudiants, **145 millions d'euros** de prêts et **65 millions d'euros** en subventions, délivrés aux opérateurs auxquels s'ajoutent **10 millions d'euros** de subventions pour financer des logements en colocation.
- Pour financer **1 000** logements supplémentaires portés par l'Association Foncière Logement dans des quartiers de **rénovation urbaine**, **150 millions d'euros**.
- Pour financer la production de **1 000** logements et lutter contre l'habitat indigne dans les centres anciens, **100 millions d'euros** supplémentaires pour Dignéo, le dispositif de l'Association Foncière Logement.

AXE 3 - Parcours logement : des salariés mieux accompagnés et sécurisés

Aide à la prévention des impayés de loyer ou de prêt

Objectif :

Soutenir les locataires et les propriétaires aux revenus modestes ayant connu une période de chômage partiel ou perdu leur emploi à la suite de la crise sanitaire.

Dispositif :

Une aide jusqu'à 300 euros en cas de chômage partiel et jusqu'à 900 euros en cas de perte d'emploi.

→ Réponse aux nouveaux besoins :

Une aide conçue et mise en place dès la fin du premier confinement et dont 100 000 salariés ont déjà pu bénéficier depuis juin 2020, soit 25 millions d'euros versés par Action Logement. Cette aide est **prolongée et renforcée** pour les chômeurs jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

L'Aide aux Salariés en Difficulté renforcée

Objectif :

Intensifier le soutien et l'accompagnement des salariés aux revenus modestes, fragilisés par la crise.

Dispositif :

60 millions d'euros supplémentaires en deux ans pour accompagner les salariés en difficulté.

→ Réponse aux nouveaux besoins :

Renforcer le suivi personnalisé et la mise en œuvre des solutions pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement.

Aide mobilité élargie

Objectif :

Favoriser la mobilité professionnelle et géographique, en particulier celle des jeunes actifs.

Dispositif :

Une aide forfaitaire de 1 000 euros, étendue à tous les jeunes de moins de 25 ans, y compris les alternants, employés depuis moins de 18 mois, gagnant entre 0,3 et 1,1 SMIC. Le critère de rapprochement géographique entre lieu de travail et domicile s'applique exclusivement aux plus de 25 ans.

→ Réponse aux nouveaux besoins :

« Coup de pouce 1^{er} emploi-1^{er} logement » : l'aide mobilité pourra s'appliquer à 30 000 jeunes entrant dans l'emploi.

Garantie Visale élargie

Objectif :

Permettre à des salariés aux revenus modestes d'accéder à des logements du parc privé en sécurisant le bailleur par la prise en charge du risque d'impayés de loyer et de dégradations locatives.

Dispositif :

Extension de la garantie Visale* aux actifs de plus de trente ans, ayant des ressources inférieures à 1 500 euros nets par mois.

→ Réponse aux nouveaux besoins :

Permettre à des salariés aux revenus modestes de louer des logements dans le parc privé. 380 000 salariés de moins de 30 ans ou en mobilité professionnelle ont déjà pu bénéficier de la garantie Visale depuis le lancement du dispositif. L'ensemble des salariés de plus de 30 ans, sous plafond de ressources, vont désormais y avoir également accès.

*Visale délivrée par Action Logement permet aux bénéficiaires d'obtenir une garantie pour accéder au logement privé et assure au bailleur le paiement du loyer et des charges locatives, en cas d'impayés, pendant 36 mois.

AXE 4 - Amplifier la rénovation urbaine

Objectif :

Impulser des interventions dans les quartiers prioritaires de la ville pour répondre aux besoins réels des habitants.

Dispositif :

Mobilisation de 1,4 milliard d'euros supplémentaires sur la durée du NPNRU* afin d'accélérer les projets en cours pour améliorer l'habitat (réorganisation des espaces, réhabilitation, nouvelles constructions) et favoriser la mixité sociale.

→ Réponse aux nouveaux besoins :

Au regard des engagements déjà contractualisés, ces moyens complémentaires doivent permettre d'améliorer les conditions de logements de 150 000 personnes supplémentaires. Ce nouvel abondement d'Action Logement au financement de l'ANRU va permettre de finaliser les projets en cours d'élaboration par les élus. C'est un enjeu essentiel en faveur de l'attractivité des territoires et pour la mixité sociale, fondé sur une volonté commune de l'ensemble des parties prenantes : ANRU, métropoles et bailleurs.

*Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

CONTACT PRESSE

Action Logement

Sarah Banderly : actionlogement@tbwa-corporate.com

Sophie Benard - 07 50 60 95 78 - sophie.benard@actionlogement.fr



21 quai d'Austerlitz - CS 51456 - 75643 Paris Cedex 13
actionlogement.fr -  @ActionLogement -  ActionLogement -  Action Logement